

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 6 août 2024

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille vingt quatre-----

et le 6 août -----  
---

Date de  
convocation

31/07/2024

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
31/07/2024

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mme FIN Thérèse, M. CHARLES Eric, Mme  
DESPAX Nelly, M. LARRODE Eric, Mme CARRERE Amandine, M. BETUING  
Serge, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre

Excusés : Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY jean-Marc, Mme CUZACQ  
Geneviève, M. LABEYRIE Nicolas, M. LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN  
Cécile,

Secrétaire de séance : Mme DESPAX Nelly

**Objet de la Délibération**

Demande acquisition d'une partie du Chemin Rural n°16

Monsieur le Maire rappelle la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2020 acceptant la  
vente de la Voie Communale n°28 d'Arquizan à Sarrat.

Il convient de rajouter une partie du CR n°16 car une partie de celui-ci traverse la propriété  
de l'EARL HAUT CASSOU en continuité de la VC n°28.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire,

Considérant que cette partie du Chemin Rural ne dessert que la propriété de l'EARL HAUT-  
CASSOU représentée par M. LE MENN Yoan,



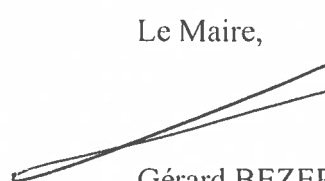
Accepte la vente d'une partie du Chemin Rural n°16 au prix de 2 € le m<sup>2</sup>,

Dit qu'une enquête publique sera lancée et que tous les frais seront à la charge de M. Yoan LE MENN pour l'EARL HAUT-CASSOU,

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait à MONTREAL le 6 août 2024.

Le Maire,

  
Gérard BEZERRA.

